

POLITIQUE II.1: LA PARTICIPATION DES DEUX PRINCIPALES
COLLECTIVITES LINGUISTIQUES AU SEIN DE
LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Les objectifs en matière de langues officielles ne peuvent être convenablement réalisés sans la pleine participation des deux principales collectivités linguistiques. Par conséquent, les ministères et organismes à faible participation francophone devront particulièrement redoubler d'efforts.

Par des efforts particuliers de recrutement, on visera à accroître le degré de participation des francophones dans les groupes et catégories d'emploi, ainsi que dans les ministères et organismes où il est faible.

INTERPRETATION

Chaque ministère ou organisme entreprendra une analyse détaillée de la représentation des membres des deux principales collectivités linguistiques au sein de ses effectifs. Lorsque la représentation d'un groupe linguistique est faible, soit par groupe d'occupation, soit par niveau hiérarchique et(ou) lieu géographique, le ministère ou l'organisme élaborera des objectifs et prendra les mesures nécessaires pour corriger ce déséquilibre dans un délai raisonnable.